

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mai 2019, le Conseil municipal a adopté le

RÈGLEMENT 337-2019 sur la gestion contractuelle.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement 337-2019 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 337-2019 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,
ce 22 mai 2019.

Le greffier de la Ville d'Alma,



Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 22 mai 2019, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 22 mai 2019 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 22 mai 2019.

Alma, ce 22 mai 2019.

Le greffier de la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat